# SECURITE CONTRE L'INCENDIE

## CONSIGNES PERMANENTES A TOUS LES PERSONNELS

- Une « alerte évacuation » sonore est déclenchée.
- Les consignes d'évacuation sont affichées dans les locaux et dégagements.
- Tout incident grave sera immédiatement signalé à la Direction.

#### **TOUS LES PERSONNELS:**

En cas d'incendie, l'alarme sera déclenchée et l'on préviendra l'administration qui décidera de faire appel aux pompiers si le feu ne peut être maîtrisé. Les portes pare-flamme asservies au système d'alarme ne doivent jamais être entravées ou bloquées.

## **PERSONNELS DE SERVICE:**

- <u>Le responsable de l'accueil</u> reste à son poste pour recevoir ou envoyer toute communication téléphonique <u>d'urgence</u>. Toute communication avec l'extérieur doit être interrompue dès le début de l'alarme et une ligne devra toujours rester libre.
- <u>Les personnels de service</u> se rassemblent devant l'accueil et se mettent à la disposition du gestionnaire qui fera en outre ouvrir par un agent les différents portails pour permettre l'accès des véhicules de secours.
- Le chef de cuisine (M. TETARD) coupe le gaz de la cuisine et le courant électrique en cas d'incendie dans les bâtiments.
- **PREFABRIQUES** : <u>L'agent de maintenance</u> (M. MOREL) déclenche l'alarme dans les préfabriqués pour les 4 zones. Il doit tout réarmer avant le retour des élèves.
- Un autre agent (M. LONG) coupe le gaz vers la vie scolaire (pour les salles de sciences et le restaurant d'application) et coupe celui du bâtiment administratif.

<u>Nota</u> : Les cages d'escalier et dégagements, en particulier le couloir sous le self, ne doivent <u>JAMAIS</u> être encombrés d'objets ou de mobiliers stockés.

**INFIRMIERE**: Elle sort de son bureau et rejoint les personnels dans la cour (devant le massif).

## PERSONNELS ENSEIGNANTS, DE DOCUMENTATION, DE SURVEILLANCE ET D'INFIRMERIE :

Ils assurent <u>l'encadrement des élèves</u>, en toutes circonstances, y compris lors des évacuations. Ils doivent veiller en particulier en cas d'alarme à ce que les deux portes de la salle de classe soient fermées (jamais à clef), les fenêtres fermées, et <u>faire l'appel dans la cour</u> (même si l'appel a déjà été fait en classe / ne noter ABSENTS que les élèves présents en début de cours et qui ne le sont plus).

<u>SURVEILLANCE</u>: Le Conseiller Principal d'Éducation et les assistants d'éducation sans étude vérifient qu'aucun élève ne se trouve dans les couloirs ou les toilettes et assure(nt) la surveillance dans la cour et au portail : <u>aucun élève ne doit quitter</u> l'établissement sans l'autorisation formelle de la DIRECTION.

**ESCALIERS**: ❖ Côté SEGPA: M. VERDIEL / ❖ Central: CPE / ❖ Côté Infirmerie: 1 AED

**SEGPA**: M. VERDIEL se situera à la SEGPA et en assure l'évacuation.

**PRINCIPAL ADJOINT**: Mme BURTIN récupère les billets d'appel.

GESTIONNAIRE ADJOINT : Présence à la disposition du chef d'établissement et s'assure que les salles soient libérées.

**IMPORTANT**: En cas d'évacuation du collège, tout le personnel est concerné quelle que soit son activité à ce moment-là.

Afin d'éviter toute panique et d'assurer la sécurité des élèves dont il est responsable, il importe que <u>chaque adulte garde son</u> <u>sang-froid</u>, quelle que soit la situation, et suive strictement les consignes ci-dessus, ou celles qui seraient données par la direction ou le responsable des services de sécurité.

La présente note annule et remplace la précédente. Elle sera diffusée, à chaque rentrée, aux personnels de l'établissement.

